

## Le renvoi au pays des enfants afrodescendants

*Un dispositif alternatif d'éducation face à l'injonction contradictoire à l'intégration des jeunes afrodescendants*

**Justin M. Ndandu<sup>2</sup>**

Dans un article précédent, nous avons vu que l'éducation des enfants est une préoccupation communautaire importante pour les parents africains (de nationalité belge ou africaine). Le fait de ne pas pouvoir exercer son autorité est le problème majeur pour ces parents qui se sentent tout à la fois démunis et diminués. On va voir dans cette analyse, comment certains d'entre eux y répondent.

Pour rappel, le discours des parents fait ressortir une autorité battue en brèche par différents facteurs : sociaux, culturels, économiques, juridiques. Le fait de ne pas avoir de travail ou d'avoir un travail subalterne, déclassé, est un premier élément d'infériorisation sociale. A ceci s'ajoute un facteur plus culturel et politique, celui des normes de la société d'accueil. Les parents ont le sentiment que les notions de droit de l'individu ou de l'enfant, ou même les notions de liberté, ne sont ni neutres ni universelles, et que les limitations qui sont faites à leur autorité relèvent de discriminations. C'est en tant que Noir.e.s et Africain.e.s que leur autorité est limitée (par l'école, les assistantes sociales, la police, le modèle culturel ,etc.) et cette limitation est ce qui amène les enfants à « dérailler ». Par « dérailler », il faut entendre toute une série de décrochages sociaux, scolaires et de comportements déviant<sup>3</sup>.

Le non-respect des parents qui en découle, ils l'attribuent « *au modèle civilisationnel de l'Occident* » qui serait laxiste, individualiste et consumériste, et favoriserait le modèle de « *l'enfant roi* ». Cependant, les parents font parallèlement le constat que leurs enfants sont en même temps et très tôt soumis à des injustices et à un racisme qui contredit ce même modèle civilisationnel de la société de droit<sup>4</sup>. Autrement dit, parce que leurs enfants n'ont pas accès au

---

<sup>1</sup> Bamko-Cran est une association dirigée par des femmes afrodescendantes vivant en Belgique. Elles abordent des sujets liés au genre et au racisme. Plus d'informations sur [www.bamko.org](http://www.bamko.org)

<sup>2</sup> Volontaire Bamko

<sup>3</sup> Voir à ce sujet Mazzochetti, J., & Jamouille, P. (2011). Adolescence en exil Academia-H (*Louvain-la-Neuve*) ; Manço, U., Robert, M., & Kalonji, B. (2013). Postcolonialisme et prise en charge institutionnelle des jeunes belgo-congolais en situation de rupture sociale (Anvers, Bruxelles), *African Diaspora*, 6(1), 21-45. doi: <https://doi.org/10.1163/18725457-12341240>

<sup>4</sup>Voir par exemple les analyses et propositions portées par la coalition belge pour un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme (NAPAR).

privilège « *blanc* »<sup>5</sup>, l'idée même de l'assimilation apparaît comme un leurre. Cela se traduit par l'orientation systématique des Afrodescendant.e.s dans des filières techniques et professionnelles<sup>6</sup>. Les premiers concernés, les jeunes, le disent d'ailleurs comme le montre l'étude commanditée par la Fondation roi Baudouin sur les Afrodescendants, réalisée par Demart, Schoumaker, Godin et Adam<sup>7</sup>.

Les conditions matérielles de l'éducation au quotidien s'en ressentent et sont liées aux situations professionnelles précaires des parents<sup>8</sup> : des horaires de travail incompatibles avec le suivi rigoureux des enfants, le manque de moyens matériels, etc. La situation des parents est paradoxale et contradictoire. D'une part, ils ne peuvent pas transmettre une éducation « à l'africaine » à leurs enfants parce qu'ils vivent en Europe et doivent « *s'intégrer* ». D'autre part, la « société d'accueil » leur fait une offre d'intégration qui est constamment limitée par l'expérience d'injustices raciales. Face à cela, certains parents ne sont pas passifs. Diverses initiatives communautaires ont lieu pour pallier ce phénomène. L'envoi des enfants en Afrique, dans le pays d'origine, en est une, sous forme de dispositif alternatif et transnational d'éducation, voire de ré-éducation.

### ***Le renvoi en Afrique comme recadrage***

Depuis maintenant plusieurs années, on a vu se développer un nouveau système d'éducation : l'envoi des enfants au pays quand « *ils déraillent* ».

Georges a renvoyé son enfant, celle-ci avait rejoint ses parents à l'âge de 10 ans, dans le cadre d'un regroupement familial. Elle a commencé à se méconduire dès l'âge de 14 ans : rentrées tardives, mauvais résultats scolaires, cigarettes... Les remontrances de ses parents n'y changeaient rien, la jeune fille n'était pas « *disposée à entendre raison* ». Les parents n'en pouvaient plus. Face à son entêtement dans une voie qui n'avait d'autre issue que le décrochage scolaire et la délinquance, les parents décidèrent d'un commun accord du renvoi de leur fille au Congo. Lors des grandes vacances, la demoiselle sera renvoyée au pays sous prétexte de vacances. Il est décidé donc que l'enfant ira rendre visite à ses oncles et tantes, et une fois à Kinshasa, ses oncles et tantes renverront son passeport, sa carte d'identité et son billet d'avion aux parents en Belgique. Les parents font à distance les démarches pour l'inscrire dans un bon lycée à Kinshasa à son insu.

---

<sup>5</sup> Bhopal K. (2018) *White privilege : the myth of a post-racial society*, Bristol UK by Policy Press; Di Angelo R. (2011) "White Fragility", *International Journal of Critical Pedagogy*, Vol 3 (3) (2011) pp 54-70

<sup>6</sup> Voir les études Pisa sur le site de l'OCDE: <http://www.oecd.org/pisa/aboutpisa/>

<sup>7</sup> Demart, Sarah, Schoumaker Bruno, Godin Marie & Adam Ilke. 2017. *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin. [https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2017/20171121\\_CF](https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2017/20171121_CF)

<sup>8</sup> Sur la nécessité d'une lecture intersectionnelle du marché de l'emploi, voir : Benthouami H. et Khadhraoui R. 2018. *Analyse de la transposition du concept d'intersectionnalité dans le cadre de la réforme des instruments de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations*, Center for Intersectionnal Justice/Actiris, Bruxelles, <http://www.actiris.be/Portals/43/CIJ%20-%20Rapport%20-%20Le%20r%20C3%B4le%20de%20l'E2%80%99Intersectionnalit%C3%A9%20dans%20la%20lutte%20contre%20les%20discriminations-compressed.pdf>

*« On a comploté, on a acheté des cadeaux pour amener au pays. On lui a dit : tu vas passer un mois à Kinshasa, pendant les grandes vacances, etc. Elle est partie. On a appelé Kinshasa et on leur a dit : prenez les pièces d'identité (passeport, carte d'identité, billet d'avion) sous prétexte de les lui garder pour les protéger d'un éventuel vol, renvoyez-les nous par DHL. A la date du retour, ses oncles et tantes lui ont signifié qu'elle ne rentrera pas en Belgique car ses parents ont demandé qu'elle reste ici à cause de sa mauvaise conduite. Elle avait beau pleurer, elle a été retenue à Kinshasa. Une année après, elle nous appelait en pleurs, elle demandait pardon, elle voulait revenir. On l'a finalement fait revenir après 4 ans. Elle s'est assagie et elle avait bien progressé sur le plan scolaire. Cette expérience lui a servi de leçon. A son retour, elle s'est appliquée, on a senti qu'elle avait peur de repartir (rires). C'est désormais une jeune dame épanouie ».*

La solution de Georges pour « récupérer » sa fille en perdition est celle que certains parents congolais ont désormais adoptée. De la Grande-Bretagne à la France, certains parents congolais, mais aussi d'autres nationalités africaines, n'hésitent plus à renvoyer un enfant qui « pose problème », qui « n'écoute pas » et a besoin d'un « redressement » à l'africaine.

Les exemples d'enfants « piégés » et renvoyés dans leur famille africaine sont nombreux. Dans un certain nombre de cas, ils aboutissent effectivement à un recadrage et un retour en Belgique. Après un état de panique de la part des jeunes, ceux-ci se font une raison, s'adaptent aux normes locales et « s'accrochent » sur le plan scolaire.

Mais dans d'autres cas, ces dispositifs de rééducation échouent : soit le jeune va avoir 18 ans, et parvient à obtenir ses papiers à l'ambassade, soit et cela semble plus rare, il trouve sur place une aide dans son environnement pour planifier un retour en Europe. C'est le cas pour cette maman franco-congolaise. Elle avait emmené son fils de 13 ans en vacances à Kinshasa et l'avait laissé au pays pour qu'il soit « recadré » car elle avait épuisé toutes les solutions:

*« Une dame de mon quartier qui vit à Paris est venue en vacances avec l'un de ses enfants, un petit garçon de 13 ans très turbulent. Sa mère est rentrée à Paris et l'a laissé à Kinshasa dans sa famille, parce que le petit lui donnait des insomnies. Elle n'en pouvait plus, elle a donc décidé de le laisser au Congo afin qu'on lui inculque une éducation à la congolaise. Tout le quartier était au courant. Beaucoup de gens avaient pitié de ce petit qui pleurait tout le temps parce qu'il était désorienté. C'est pas que les gens approuvaient ses bêtises, mais quand même c'est un enfant, les mamans s'apitoyaient tout en disant « s'il écoutait, il n'en serait pas là... ». Bref, un jour, un vieux du quartier, ayant longtemps vécu à Paris et résidant désormais à Kinshasa, s'en est mêlé. Il l'a emmené à l'ambassade française en disant qu'on lui avait confisqué son passeport français. Après vérification, l'ambassade avait confirmé que le petit était effectivement Français, et en tant que tel, elle s'occuperait du dossier et le rapatrierait. L'enfant a donc porté plainte à l'ambassade française grâce à l'aide de ce vieux. « Les gens ont critiqué ce vieux, mais on avait beaucoup ri. Tu vois à quel point il est difficile pour les Africains d'élever les enfants en Europe et en Occident en général ».*

La qualité des études en Europe est souvent l'élément qui motive les parents à rester, malgré leur propre déclassement socioprofessionnel et un niveau de vie pour certains, inférieur à celui de leurs amis de « promotion » (d'étude) restés au pays. Pourtant, certains parents, très rares, ont décidé de quitter l'Europe pour « garantir » la scolarité, et in fine l'avenir de leur progéniture. C'est le cas de cette famille, le père, ingénieur agronome, la mère, économiste de

formation. Parents de quatre enfants, ils ont décidé de rentrer au pays, lorsque deux de leurs enfants étaient en bas âge, et deux autres entraient dans l'adolescence.

### ***Conclusion***

Cette pratique éducative transnationale nous dit beaucoup de choses. D'abord l'importance que revêt l'éducation dans les milieux congolais, voire afrodescendants. Ensuite l'inventivité et la capacité à mobiliser un réseau transnational et une famille élargie pour les enfants. C'est enfin l'efficacité de ce dispositif alternatif d'éducation qui ressort de ces parcours de jeunes et qui, au final, atteste de la compatibilité des valeurs et de l'éducation « à l'africaine » avec les exigences européennes, belges en particulier, en matière de scolarité. Il est important de le souligner. Car dans leurs conflits avec leurs parents, il n'est pas rare que les jeunes eux-mêmes portent un regard méprisant sur leur contexte social et culturel d'origine. Comment des parents souvent diplômés mais confinés au plus bas de l'échelle sociale du pays, pourraient-ils avoir raison ? Le « renvoi » en Afrique y répond par l'élaboration d'un cadre éducatif transnational au sein duquel les valeurs des parents ne sont pas constamment mises en cause. Un cadre familial et social élargi, qui vise à rétablir l'« éducation à l'africaine », et peut-être aussi à donner la possibilité aux jeunes de renouer avec leur identité « africaine » très largement mise à mal par les stéréotypes racistes. Le consumérisme, l'individualisme et le racisme ressortent du discours des parents comme un cocktail explosif pour des jeunes qui finissent par suivre le chemin d'une petite délinquance ou, selon les parents de la « médiocrité » (interruption scolaire, grossesse précoce, etc.). En croyant poursuivre la voie de l'émancipation et de la liberté européenne, ils empruntent les sillons tout tracés de la subalternité raciale. Difficile de ne pas leur donner raison.

Pour citer cet article : Ndandu M. J. (30.12. 2019) « Le renvoi au pays des enfants afrodescendants », Analyse n°43, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.